



INFOS ADZRP n° 10 bis – OCTOBRE 2011

PPRT MACA-SEM-la GREE – SFDM ?

L'ADZRP interroge les responsables et continue d'interpeller les élus.

Copie du courrier adressé le 7/10/2011 à Monsieur le Chef d'Unité de Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire Atlantique

Monsieur le Chef d'Unité

Dans le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue à DONGES le 23 juin 2010 qui avait pour objet la présentation du PPRT, il est précisé : « **le deuxième dépôt de SFDM situé dans la partie nord de la commune de Donges fera l'objet d'un autre PPRT puisqu'il s'agit également d'un site classé Sévés.** Ce site n'est pas inspecté par la DREAL mais par le contrôle général des armées dépendant du Ministère de la Défense ».

Plusieurs riverains proches de la zone de stockage (MACA, SEM notamment) s'interrogent sur la suite qui a été donnée à cette affirmation.

Lors de cette même réunion, le problème des canalisations transportant des matières dangereuses avait été abordé. Quels contrôles a exercé la SFDM pour en connaître l'état et quels travaux ont été engagés pour assurer la sécurité des riverains ?

Par ailleurs, quelles mesures spécifiques ont été prises pour limiter une urbanisation rapprochée ?

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PRENDRE EN COMPTE LES EXIGENCES EXPRIMEES...

Dans le courrier adressé aux représentants des Personnes et Organismes Associés en date du 28 septembre, le sous Préfet de St Nazaire informe les destinataires qu'un « premier projet de règlement PPRT détaillé est en cours de rédaction ». Il entend mettre en place trois séances de travail permettant d'examiner certains points spécifiques de ce règlement avant de le soumettre en réunion plénière des POA. Constatant que les études de dangers et la réduction du risque à la source soulèvent de nombreuses questions en particulier de la part des associations, une réunion spécifique sera organisée mi novembre. Enfin, il annonce la tenue d'une réunion publique le 8 décembre à la Mairie de Donges.

Effet d'annonce ou réelle volonté de prendre en compte les exigences des riverains ? Il est important pour l'Association d'être à l'écoute des Dongeoises et Dongeois pour agir toutes et tous ensemble

PPRT MONTOIR : Une centaine de personnes a participé à la première réunion publique qui s'est tenue le 28 septembre à MONTOIR. Plusieurs membres de l'ADZRP étaient présents en tant que « voisins ». Un constat : un discours formaté laissant les interrogations des participants sans réponse. Des contacts sont pris pour échanger nos avis et réfléchir le cas échéant à la construction d'initiatives communes. Une affirmation forte de Madame le Maire qui déclare que les riverains n'ont pas à payer pour des travaux qu'imposerait le PPRT .

Monsieur le Président,

L'annonce de la mise en place d'un PPRT sur la commune de Donges, les réponses dilatoires formulées par les représentants de l'Etat ou les responsables des industries pétrolières à l'occasion de différentes rencontres, le manque de transparence des différentes institutions concernées par le PPRT ont conduit les Dongeises et Dongeoises à constituer « l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT. »

Jusqu'à ce jour, malgré les nombreuses nuisances supportées par les riverains (bruits, odeurs, transport de matières dangereuses sur l'axe principal de la ville de Donges...), les inquiétudes liées par exemple au détournement de la voie ferrée, la cohabitation industriels-habitants existait mais restait très fragile. Avec la loi « Bachelot » (références), c'est un sentiment de colère qui anime les Dongeises et les Dongeoises.

les riverains restent fermement opposés à toute participation financière visant la transformation de leur habitat qui serait imposée par le PPRT. Ils considèrent qu'il revient à l'industriel de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les risques à la source.

....Cette nouvelle approche de la sécurité les obligerait à financer des protections pour des risques dont ils n'ont pas la maîtrise. Très nombreux sont ceux qui devraient s'endetter au regard des coûts des travaux à réaliser.

Cette injustice est d'autant plus insupportable que la notion « d'économiquement acceptable » permet à l'industriel de maîtriser ses coûts de travaux suite aux Etudes de Dangers dont il a été le seul maître- d'œuvre.

En aucune façon, les riverains n'acceptent d'assumer les décisions prises antérieurement soit par l'Etat et ses représentants, soit par les municipalités en permettant à l'industriel de s'agrandir et de s'approcher inexorablement des zones urbanisées.

Ils rappellent aussi, qu'au regard des nuisances constatées quotidiennement, leurs biens se trouvent déjà fortement dévalorisés.

Enfin, ils considèrent que les travaux importants imposés pour « renforcer » le bâti ne les protègent aucunement lorsqu'ils sont en dehors de leur domicile. C'est aussi pour cette raison qu'ils exigent la réduction des risques à la source.

...nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin de vous exposer les craintes et exigences formulées par les Dongeises et Dongeoises.

POUR ÊTRE PLUS FORTS, Faites adhérer autour de vous.

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT

Bulletin d'Adhésion

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Le montant de l'adhésion est de 5€ par personne

Paiement par : chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces (rayer la mention inutile)

Date :Signature :

L'adhésion implique le respect des statuts (et le règlement intérieur), à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT
A déposer chez Mme SARDAIS Sylvie 8 rue Pierre de Parscau du plessis 44480 DONGES